

16h59 Grenoble: sit-in devant les urgences du CHU en soutien aux collègues agressés
 Hier 19h38 Sobriété de rigueur dans les rues de Grenoble à partir du 1er mai
 20h20 Le parapente survolait par mégarde un site nucléaire, un Mirage l'intercepte
 19h59 Sondages de l'Elysée: un militant écologiste saisit le parquet de Paris

INFO ALPES - JUSTICE

Publié le 04/05/2012 | 19:29

Paris : 5 ans de prison pour Adlène Hicheur

Par France 3 Alpes + AFP

LIRE
 VIDÉOS



Le palais de justice de Paris où s'est tenu le procès d'Adlène Hicheur

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné vendredi Adlène Hicheur à cinq ans de prison dont un an avec sursis.

Les juges ont condamné Adlène Hicheur à cinq ans de prison dont un avec sursis. Une peine à peine plus légère que celle requise par le parquet. Adlène Hicheur a déjà passé deux ans et 7 mois en prison. Il a été reconnu coupable d'avoir envisagé des attentats en France.

Vidéo

fermes

d'audience

Toutes les vidéos

Le coeur de l'accusation repose sur des messages électroniques échangés entre le jeune chercheur détaché au Cern de Genève et un responsable supposé d'Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), Mustapha Debchi. Dans l'un d'eux, Hicheur, originaire de Vienne en Isère, évoquait une cible militaire près d'Annecy.

Pour le tribunal, il s'agit de "faits graves". Toutefois, il a accordé à Adlène Hicheur un an de sursis en prenant en compte la personnalité du prévenu qui, au cours des débats, "a employé plusieurs fois le terme d'+humiliation+ et l'on sent, à travers les messages de cet homme intelligent et fier, la douleur d'appartenir à un peuple qui a effectivement été colonisé pendant deux siècles par des représentants de son pays d'accueil et d'adoption ainsi que la difficulté à surmonter cette antinomie".

De même, le tribunal dit ne pouvoir "ignorer qu'Adlène Hicheur est né à Séfif, ville de triste mémoire, ce qui n'a pu que renforcer son sentiment d'injustice, d'humiliation devant le sort réservé à ses pères".

"C'est un Guantanamo français", a dénoncé à l'issue du délibéré le frère du prévenu, Halim Hicheur.

<<<En vidéo, les reportages d'Ariane Combes et Serge Worreth

Tout en reconnaissant les "propos parfois inquiétants et certes critiquables" de son client, Me Baudouin a dénoncé pour sa part "un scandale judiciaire", car Adlène Hicheur a été condamné "au vu de simples mots échangés sur le net".

"C'est l'aboutissement logique du rouleau compresseur de la justice antiterroriste", a-t-il conclu, considérant que cette décision "contre-productive" était "un coup de main donné par la justice" aux "véritables terroristes" qui font "leur pain blanc des failles de la démocratie".

"La stratégie de défense (...) est de faire d'Adlène Hicheur un martyr de la lutte antiterroriste", a résumé le procureur Guillaume Portenseigne, mais "je n'ai vu aucun bouc émissaire

de la lutte antiterroriste, aucun complot pour abattre Adlène Hicheur".

Une semaine après l'épilogue des tueries de Toulouse et Montauban, le parquetier a refusé tout amalgame et appelé le tribunal à "mettre de côté le dossier Merah". "Il serait un peu facile pour moi d'exploiter cette peur", a-t-il reconnu dès le début de son réquisitoire.

Le représentant du ministère public a ensuite engagé le tribunal à "se départir de ses préjugés: qu'un homme brillant ne saurait tomber dans les bras du terrorisme". Car, a-t-il continué, "l'histoire d'Adlène Hicheur se confond avec celle de l'obscurantisme religieux". "L'intelligence et la mesure ne sont pas forcément les deux faces d'une même pièce...", a-t-il souligné.

Retour sur le procès jour par jour

Au 2e jour de son procès devant le tribunal correctionnel de Paris, Adlène Hicheur se plaignait qu'on veuille l'enfermer dans des qualificatifs du type "islamiste" ou "jihadiste".

"Je crois que je vais ressortir de ce procès avec la "istite" aiguë, je n'ai jamais autant entendu de "iste", a ironisé l'enseignant-chercheur de 35 ans, avant de recommencer à dénoncer les méthodes policières. Il s'est notamment indigné de la façon dont ont été interrogés deux internautes avec lesquels il avait échangé sur des sites de propagande islamiste.

"On abaisse les gens en garde à vue", a-t-il dit, "les gars sont malmenés dans tous les sens", "on leur montre des propos caviardés", mais "qu'est ce que c'est que ces méthodes! (...) Tout ceci pour dresser un profil (...) de Dracula, me salir. (...) C'est dégueulasse!"

"Ce sont des méthodes à dénoncer, c'est un truc qui m'a pris dans les tripes, (...) je n'ai jamais vu une déferlante de haine contre une personne. Même à mon pire ennemi, je ne le ferais pas", a-t-il conclu.

Toutefois, si le docteur en physique des particules multipliait les éclats indignés, il peinait vendredi à se justifier lorsqu'étaient évoqués des messages favorables à la cause jihadiste ou aux "martyrs". "J'exclus pas que j'aie pu dire des conneries dans ma vie", mais "entre 2001 et 2008, vous avez deux phrases qui se courent après, c'est pas juste!"

La décision devrait être mise en délibéré à plusieurs semaines à l'issue de l'audience.

Jeudi 29 mars : 1er jour d'audience

Interpellé à Vienne (Isère), Adlène Hicheur, physicien détaché au Cern de Genève, s'est défendu jeudi 29 mars devant le tribunal correctionnel de Paris d'avoir envisagé des attentats contre la France, en dépit de plusieurs mails explicites, et dénoncé la "malhonnêteté" de l'enquête qui a mené à son arrestation en 2009.

"Je ne conteste pas le fait que je sois passé par une phase de turbulences, j'ai fait amende honorable, je ne peux rien dire de plus", s'est défendu le docteur en physique des particules de 35 ans, en mettant ces mails "tangents" sur le compte de son "état de santé physique et psychologique" de l'époque, où il était en arrêt-maladie pour une hernie discale.

"Je comprends que certains des passages aient pu gêner ou inquiéter", a-t-il dit, mais "il n'y avait rien derrière".

En détention provisoire depuis son arrestation le 8 octobre 2009, le Franco-Algérien est apparu fatigué et profondément marqué par son incarcération.

Face au tribunal, il a vivement critiqué l'enquête policière. "Ca m'a noué les viscères durant deux ans et demi", a-t-il témoigné. Avec ce procès, "les gens vont se rendre compte comment j'ai tenu tout ça, comment j'ai serré les dents durant trente mois".

Dans la procédure, il y a eu "pas mal de confusion et d'inexactitudes", a déploré le prévenu. "Les assertions sur moi" des enquêteurs "sont inexactes, elles sont sujettes à débat", a-t-il affirmé dans une veste devenue trop grande pour lui.

Lors de la perquisition à son domicile d'Ornex (Ain) en octobre 2009, les enquêteurs ont découvert "une masse incroyable de documents favorables au jihad", a rappelé le procureur Guillaume Portenseigne.

Mais c'est "une ponction sélective", a rétorqué Adlène Hicheur. Ils ont "laissé 99% de la littérature qui est chez moi, c'est malhonnête, c'est même dégueulasse!" "Ce n'est pas parce qu'on lit des choses qu'on approuve ce qu'on lit", s'est-il encore défendu, assurant avoir seulement fait preuve d'une "curiosité intellectuelle sur des points bien précis" et surtout avoir amassé chez lui des documents "majoritairement dominés par des choses qui n'ont rien à voir avec des activités subversives".

La présidente du tribunal Jacqueline Rebeyrotte a énuméré les nombreux diplômes de l'enseignant chercheur, la plupart assortis de mentions "Bien" ou "Très bien", et décrit le prévenu comme "quelqu'un d'assez secret, réservé, un peu timide, qui inspire totalement confiance".

Le 8 octobre 2009, Adlène Hicheur avait été interpellé à Vienne (Isère) au domicile de ses parents et mis en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste". Le cœur de l'accusation repose sur 35 messages électroniques échangés entre le chercheur et un certain Mustapha Debchi, responsable supposé d'Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi).

La défense conteste avec la dernière vigueur l'identité de ce mystérieux interlocuteur sur lequel se base l'essentiel des charges.

Concernant le contenu des messages, Adlène Hicheur a expliqué son attitude par ses problèmes de santé.

En mars 2009, il écrit à Debchi qu'il est prêt à proposer des objectifs "en Europe et notamment en France". Dix jours plus tard, il va plus loin et évoque "un pur objectif militaire", la base aérienne de Cran-Gévrier, qui forme des soldats pour partir en Afghanistan.

"Effectivement, c'est la seule zone de turbulences que j'ai traversée", a confessé jeudi Adlène Hicheur, mais "je n'ai jamais embrayé", s'est-il empressé de compléter. "J'étais perturbé", "sous morphine", "c'était trois jours après ma sortie de l'hôpital", a-t-il argué, tout en faisant "amende honorable". Suite et fin du procès vendredi.

L'enjeu

Adlène Hicheur est apparu visiblement fatigué, amaigri et très marqué par son incarcération. Entre journalistes et membres du comité de soutien au prévenu, la 14e chambre faisait salle comble ce jeudi après-midi.

Le jeune chercheur de confession musulmane est soupçonné d'avoir envisagé des attentats contre la France, un procès qui prend une dimension particulière dans le contexte des massacres de Toulouse et Montauban par le tueur au scooter Mohamed Merah.

Au cours des deux jours d'audience, le tribunal va examiner 35 messages électroniques recueillis par les enquêteurs et échangés entre Adlène Hicheur et un responsable supposé d'Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), Mustapha Debchi.

En début d'audience, la présidente Jacqueline Rebeyrotte a énuméré les nombreux diplômes du docteur en physique des particules, la plupart assortis de mentions "Bien" ou "Très bien". Elle a également rappelé qu'il avait un temps "exercé ses activités de recherche en Angleterre et aux Etats-Unis".

Dans la procédure, a-t-elle détaillé, "vous êtes présenté comme quelqu'un d'assez secret, réservé, un peu timide, qui inspire totalement confiance et qui ne posait aucune difficulté". A l'issue de cette rapide présentation, la présidente a commencé à faire le résumé de l'enquête.

Le 8 octobre 2009, Adlène Hicheur, docteur en physique des particules détaché au Centre européen de recherche nucléaire (Cern) de Genève, avait été interpellé à Vienne (Isère) au domicile de ses parents et mis en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste".

A son domicile d'Ornex (Ain), les enquêteurs avaient découvert une abondante documentation relative à Al-Qaïda et au Jihad. Le cœur de l'accusation repose sur les messages échangés entre Hicheur et Debchi.

Si la défense invoque des contenus ambigus, les juges d'instruction les ont au contraire trouvés suffisamment explicites pour renvoyer le chercheur en correctionnelle. En effet, pour les magistrats instructeurs, les échanges électroniques ont "franchi le simple débat d'idées politiques ou religieux pour s'établir dans la sphère de la violence terroriste".

Adlène Hicheur affirme n'avoir jamais été d'accord pour envisager "des trucs concrets". Il encourt 10 ans de prison.

INFO ALPES



JUSTICE

Paris : 5 ans de prison pour Adlène Hicheur [[=>http://alpes.france3.fr/info/paris--5-ans-de-prison-pour-adlene-hicheur-73167949.html](http://alpes.france3.fr/info/paris--5-ans-de-prison-pour-adlene-hicheur-73167949.html)]

[5 vidéos](#)



DECOUVERTE

Grenoble (38) : un Papou explore la France [[=>http://alpes.france3.fr/info/grenoble-38-un-papou-explore-la-france-73749429.html](http://alpes.france3.fr/info/grenoble-38-un-papou-explore-la-france-73749429.html)]

[1 vidéo](#)



NUCLEAIRE

Centrale de St Alban : un parapentiste intercepté [[=>http://alpes.france3.fr/info/centrale-de-st-alban-un-parapentiste-intercepte--73750196.html](http://alpes.france3.fr/info/centrale-de-st-alban-un-parapentiste-intercepte--73750196.html)]



ELECTION PRÉSIDENTIELLE

B. Accoyer ne comprend pas F. Bayrou [[=>http://alpes.france3.fr/info/b-accoyer-ne-comprend-pas-f-bayrou-73747097.html](http://alpes.france3.fr/info/b-accoyer-ne-comprend-pas-f-bayrou-73747097.html)]



FESTIVAL

Chirens (38) : le rendez-vous la scène Hip-Hop [[=>http://alpes.france3.fr/info/chirens-38--le-rendez-vous-la-scene-hip-hop--73748866.html](http://alpes.france3.fr/info/chirens-38--le-rendez-vous-la-scene-hip-hop--73748866.html)]



SOCIETE

Maurienne : à l'écoute pour soigner les addictions [[=>http://alpes.france3.fr/info/maurienne--a-l-ecoute-pour-soigner-les-addictions-73735671.html](http://alpes.france3.fr/info/maurienne--a-l-ecoute-pour-soigner-les-addictions-73735671.html)]

[1 vidéo](#)



SANTE PUBLIQUE

Grenoble: interdit de boire, la nuit dans les rues [[=>http://alpes.france3.fr/info/grenoble-interdit-de-boire-la-nuit-dans-les-rues-73744222.html](http://alpes.france3.fr/info/grenoble-interdit-de-boire-la-nuit-dans-les-rues-73744222.html)]



HANDBALL

Chambéry : Défaite à Nantes [[=>http://alpes.france3.fr/info/chambery--defaite-a-nantes-73735036.html](http://alpes.france3.fr/info/chambery--defaite-a-nantes-73735036.html)]



FRANCE-SUISSE

L'agglomération franco-genevoise a un nouveau nom [[=>http://alpes.france3.fr/info/l-agglomeration-franco-genevoise-a-un-nouveau-nom--73129737.html](http://alpes.france3.fr/info/l-agglomeration-franco-genevoise-a-un-nouveau-nom--73129737.html)]

[2 vidéos](#)



DROGUES

Sassenage (38) : 17 kg de haschich dans une voiture [[=>http://alpes.france3.fr/info/sassenage-38-17-kg-de-haschich-dans-une-voiture-73719851.html](http://alpes.france3.fr/info/sassenage-38-17-kg-de-haschich-dans-une-voiture-73719851.html)]



france3

Droits de reproduction et de diffusion réservés © 2012 France Télévisions
Devenir annonceur sur nos sites | Mentions légales et crédits | Conditions générales d'achat
France 3.fr, adhérent du Geste, est un site du groupe France Télévisions

Les sites du groupe France Télévisions : La 1ère | France 2 | France 3 | France 4 | France 5 | France O | France TVoD | France Télévisions | Fondation